



Ambassade de Belgique
à Bujumbura

Communiqué à l'attention de la presse

L'Ambassade du Royaume de Belgique à Bujumbura présente ses compliments à la presse burundaise et à l'honneur de lui transmettre le communiqué de presse suivant :

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quote

Une délégation d'observateurs belges, composée de Parlementaires (Mme Dominique Tilmans, MR ; Mme Nahima Lanjri, CD & V ; M. Dirk Van der Maelen, Sp.a ; M. Hans Bonte Sp.a ; M. Alain Destexhe, MR ; M. Bart Van Malderen Sp.a ; M. Denis Grimberghs, Cdh), d'un ancien ministre de la Coopération au Développement (Dr. Réginald Moreels) et d'une ancienne Parlementaire (Mme Lydia Maximus, Sp.a), appuyée par l'ambassade de Belgique au Burundi et AWEPA (Association des Parlementaires européens partenaires de l'Afrique) a observé l'élection des députés du 23 juillet 2010.

Les observateurs belges ont procédé à l'observation des élections de 6 heures du matin à la fermeture des bureaux de vote et ont également observé les opérations de dépouillement. Ils se sont rendus dans plus de 210 bureaux répartis dans 8 provinces (Gitega, Rutana, Kirundo, Muyinga, Ngozi, Kayanza, Bujumbura rural et Bujumbura mairie).

Ils ont constaté que l'élection des députés s'était passée dans des conditions globalement satisfaisantes. Ils ont constaté que le taux de participation, bien que très variable d'un bureau de vote à l'autre, n'avait pas été très élevé par rapport aux scrutins précédents, mais ils se réjouissent de la participation d'un grand nombre de femmes au scrutin, non seulement en tant qu'électrices, mais aussi comme membres des bureaux de vote, mandataires des partis politiques ou observatrices. Ils ont également constaté que les observateurs de la société civile burundaise avaient été présents dans de nombreux bureaux de vote.

Les observateurs belges ont constaté que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) avait tenté de rendre la publication des résultats plus transparente en prévoyant la publication dans les Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) des procès-verbaux de dépouillement. Néanmoins, ils regrettent d'une part que la CENI n'ait pris cette décision qu'à partir de l'élection des députés, et d'autre part qu'elle n'ait pas envisagé de mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour rendre l'accessibilité de ces procès-verbaux plus rapide et plus aisée. Les observateurs belges rejoignent sur ce point les conclusions de la Mission d'observation de l'Union européenne telles qu'exprimées dans sa Déclaration préliminaire publiée le 25 juillet.

La délégation a observé que les opérations de vote, mais surtout de dépouillement, auraient pu être facilitées par une législation électorale moins complexe. Les observateurs belges espèrent qu'une évaluation globale du processus électoral sera menée par toutes les parties

prenantes, en ce compris les acteurs politiques et la société civile, afin d'en tirer les principaux enseignements en vue de l'organisation des scrutins futurs.

La délégation d'observateurs belges félicite les partis ayant pris part à l'élection des députés et regrette la décision, prise par plusieurs partis politiques, de ne pas participer au scrutin législatif. Elle espère qu'un forum permettant un dialogue serein et constructif entre tous les partis sera créé au lendemain des élections.

Elle encourage enfin les autorités nouvellement élues à mener la politique consensuelle et inclusive prévue par la Constitution burundaise et l'Accord d'Arusha.

Unquote

L'Ambassade du Royaume de Belgique à Bujumbura saisit cette occasion pour renouveler à la presse burundaise les assurances de sa haute considération.

Bujumbura, le 25 juillet 2010

